



Eric Besson  
Président de Sicpa Maroc

L'entreprise proposera une solution renouvelée et renforcée avec un bon rapport coût-efficacité

## Marquage fiscal : Sicpa Maroc déterminée à renouveler le pacte avec l'ADII

Un nouveau prestataire est demandé pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de marquage intégré et sécurisé pour le contrôle de certaines marchandises soumises aux taxes intérieures de consommation. L'Administration des douanes et impôts indirects (ADII) vient de lancer à cet effet un appel à concurrence en vue d'agréer un prestataire habilité à produire ou fabriquer les marques fiscales. Inscrit dans le cadre du renforcement des mesures préventives de lutte contre la fraude, la contrebande et la protec-

tion du consommateur, le marquage fiscal répond aux soucis d'harmonisation des instruments juridiques avec les standards internationaux en matière de traçabilité et suivi des produits soumis aux taxes intérieures de consommation. Cet appel à concurrence intervient à quelques mois de la fin du contrat conclu avec Sicpa Maroc. L'entreprise ayant assuré ce service pendant toute une décennie compte renouveler cette expérience en capitalisant sur sa connaissance du terrain et des acquis des dix ans de collaboration avec l'Administration des douanes et

*Le marquage fiscal répond aux soucis d'harmonisation des instruments juridiques avec les standards internationaux en matière de traçabilité et suivi des produits soumis aux taxes intérieures de consommation.*

Kawtar Tali  
ktali@aujourd'hui.ma

impôts indirects. L'ambition étant de faciliter le déploiement efficace d'une solution renouvelée et renforcée avec un bon rapport coût-efficacité. C'est ce que promet Eric Besson, président de Sicpa Maroc. «Sicpa est conscient que ces efforts ne doivent pas seulement être poursuivis en l'état, ils doivent s'adapter à un contexte en constante évolution, qui voit surgir de nouveaux challenges», assure-t-il. Et de poursuivre que «nous aurons donc à cœur de proposer une solution qui répond à ces nouveaux enjeux, tout en offrant un rapport coût-efficacité encore amélioré, forte du travail de nos chercheurs et ingénieurs, dont une grande partie est désormais regroupée à Casablanca».

Sicpa dresse un bilan positif de sa collaboration avec les autorités marocaines. Les dix dernières années ont été couronnées par des réalisations et bénéfiques quantifiables. Se référant au top management de l'entreprise (voir entretien), les solutions formulées par Sicpa ont eu un impact significatif en termes de prévalence des cigarettes de contrebande au niveau national. Élément d'appui : la dernière enquête de l'ADII qui fait ressortir, à cet effet, un taux de 3,7%, soit le plus bas jamais enregistré au Maroc. Le prestataire évoque également une hausse significative des recettes fiscales pendant ces dix dernières années. Citons dans ce sens une progression oscillant entre 20 et 30 % pour la bière et le tabac. Tant d'éléments qui motivent Sicpa à renouveler le pacte en misant sur l'innovation pour relever les enjeux du secteur.

Rappelons que Sicpa est une référence

mondiale en matière de solutions et services d'authentification, d'identification et de traçabilité sécurisée. L'entreprise compte à son actif plus de 70 ans de recherche et d'innovation. Parmi la panoplie de services fournis par Sicpa on cite l'intégration des éléments de sécurité matériels avec de la technologie numérique offrant ainsi aux gouvernements et aux entreprises des solutions permettant de protéger et d'authentifier les produits réglementés, d'assurer leur traçabilité et de permettre leur réconciliation fiscale.



*Les solutions formulées par Sicpa auraient eu un impact significatif en termes de prévalence des cigarettes de contrebande au niveau national. La dernière enquête de l'ADII fait ressortir, à cet effet, un taux de 3,7%, soit le plus bas jamais enregistré au Maroc.*



La Douane vient de lancer un appel à concurrence en vue de sélectionner un prestataire pour le marquage fiscal

## A. Mourid, DG Sicpa Maroc : «Nos tarifs ne sont pas excessifs et notre solution a donné des résultats»

Propos recueillis par K.T

**ALM :** Pouvez-vous retracer la valeur ajoutée apportée par Sicpa au Maroc depuis le début de votre collaboration avec l'Administration des douanes et impôts indirects ?

**Abdelilah Mourid :** La solution de Sicpa apporte des bénéfices qui ont été quantifiés. On peut citer ainsi un chiffre clé, issu de l'enquête de l'ADII sur le taux de prévalence des cigarettes de contrebande, qui a fait ressortir un taux de 3,7% au niveau national. Ce taux est le plus bas jamais enregistré. En tant que simple prestataire, nous ne disposons toujours pas de tous les chiffres mais de manière plus générale, les déploiements de nos solutions portent leurs fruits, tel que souligné par un récent rapport de la Banque mondiale. Ce rapport, publié en janvier de cette année, s'est penché sur les résultats de trois pays (Kenya, Géorgie et Equateur) où nos solutions sont déployées. Il met en exergue les bénéfices indéniables en matière de lutte contre le commerce illicite du tabac et de collecte des recettes fiscales avec au final un impact positif sur le budget des États.

**Les tarifs appliqués par Sicpa sont jugés par certains industriels comme excessifs et supérieurs à ce qu'elle pratique sur d'autres marchés y compris des marchés moins importants en volume que le Maroc, comme par exemple le Kenya...**

Le terme «excessif» au sujet des tarifs est parfois employé par certains industriels contrôlés qui préféreraient ne voir aucun contrôle effectué. Bien sûr, ceci éviterait tout surcoût mais empêcherait aussi tout bénéfice lié aux contrôles qui favorisent une économie légitime et un environnement concurrentiel sain dans les secteurs concernés. Plus raisonnablement, pour ce qui relève de la différence de coûts de nos solutions par rapport à d'autres pays, il faut bien comprendre qu'il est impossible de comparer des déploiements très variés d'un pays à l'autre. D'une part les besoins exprimés par les administrations de chaque pays peuvent être très différents, d'autre part,



certaines facteurs tels que la dispersion géographique des sites, les équipements spécifiques des lignes de production de certains industriels ou encore les exigences de sécurité locales ont un impact fort sur le coût de nos opérations. Il serait donc simpliste de comparer les prix pratiqués d'un pays à l'autre sans considérer tous ces aspects et ce d'autant plus que dans le cas particulier du Maroc, des amé-

liorations ont été apportées après le premier renouvellement, qui ont exigé de nouveaux investissements. Il faut enfin souligner que les prix pratiqués relèvent du choix de l'État marocain dans le cadre d'un système de pérennité : il en résulte que certains produits sont moins chers, d'autres un peu plus chers par rapport aux tarifs pratiqués dans d'autres pays. Dans le présent appel d'offres, tout juste publié,

les autorités ont par ailleurs été très précises quant aux exigences technologiques tout en fixant un plafond de prix. Ce cadre rigoureux permettra d'assurer que le rapport efficacité-prix de la solution retenue soit optimal.

**Il existe d'autres opérateurs dans le monde qui proposent les mêmes prestations que Sicpa à des tarifs nettement inférieurs. Qu'en pensez-vous ?** En effet, il existe d'autres fournisseurs. Offrent-ils pour autant «les mêmes prestations que Sicpa» à des tarifs inférieurs ? Rien n'est moins sûr. Le marché de la traçabilité sécurisée est un marché dynamique et nous ne pouvons que nous en réjouir. De nouveaux concepts voient le jour régulièrement. Peu en revanche peuvent se targuer à la fois d'une expérience industrielle réelle, dans le cadre de déploiements à l'échelle internationale, tout en garantissant une réelle indépendance vis-à-vis des industries que le système est appelé à contrôler. Sicpa demeure leader dès lors qu'il s'agit de disposer d'une capacité d'innovation qui ne transige pas sur l'efficacité industrielle, tout en garantissant une totale indépendance.